

Projet RADIS (Rapport d'Abus et de Discrimination)

Contexte

L'idée du projet est née du constat que, malgré la persistance du phénomène des abus policiers perpétrés à l'endroit des personnes appartenant à des groupes marginalisés, le recours au système de déontologie policière était très rare. Ce faisant, beaucoup d'abus passent sous silence et les statistiques en déontologie demeurent peu représentatives de la réalité. Par « abus », nous entendons tout acte dérogatoire au code de déontologie policière, de la simple insulte à l'acte de violence, en passant par la remise discriminatoire de contravention.

S'il peut paraître logique comme citoyen de dénoncer de tels actes, il peut en être tout autrement pour une personne dont le quotidien est un peu plus mouvementé. Le recours le plus souvent engagé à l'endroit de policiers fautifs est la plainte en déontologie policière, démarche qui n'est malheureusement pas réaliste pour tout le monde. Tout d'abord, les procédures en déontologie policière s'échelonnent sur plusieurs mois et comprennent des délais assez stricts. Les personnes qui sont les plus souvent victimes d'abus de la part des policiers sont d'avantages préoccupés à combler leurs besoins essentiels immédiats que par des démarches à long terme. Aussi, considérant le fait que la majeure partie des plaintes en déontologie se règle par une conciliation, un processus qui se résume par un type de médiation entre les agents impliqués (agresseurs) et la personne plaignante (victime), l'on peut aisément comprendre que l'expérience peut s'avérer peu intéressante, voire intimidante pour certaines personnes. Enfin, comme le processus de plainte ne se fait pas de façon anonyme, le risque de représailles est bien présent pour la personne plaignante. Tous ces facteurs mis ensemble font en sorte que des groupes en sont venus à tolérer une certaine forme d'abus et à les considérer comme inhérentes à leur situation.

Pour ces raisons, des intervenants œuvrant auprès des populations visées se sont penchés sur la nécessité de recueillir les récits de ces abus afin de les dénoncer et d'offrir une occasion aux personnes de défendre, d'exprimer et d'être informées de leurs droits en tant que citoyens à part entière.

Le formulaire

Notre formulaire est basé sur l'ancien « Rapport d'événement lors d'abus et/ou de discrimination », lancé par l'Opération Droits Devants en 2003. Par contre, nous avons modifié la partie « informations supplémentaire » afin de recueillir d'avantage la perception de la personne qui a vécu la situation d'abus. Si l'utilisation première du formulaire vise à dresser un portrait de la problématique, nous encourageons les groupes communautaires à se l'approprier selon leurs besoins. Tout d'abord, le rapport peut faire office d'outil d'intervention, permettant à l'intervenantE d'entrer en contact avec la personne, de lui offrir un soutien dans ce qu'elle vient de vivre ainsi que de proposer les possibilités qui s'offrent à elle pour faire valoir ses droits. Les formulaires peuvent également être comptabilisés au sein de l'organisme afin d'alimenter les discussions avec les postes de quartier.

Objectif général du projet

Le projet RADIS vise à dresser un portrait des abus policiers perpétrés à l'endroit des personnes appartenant à des groupes marginalisés afin de dénoncer le phénomène. Par ailleurs :

- Faciliter l'accès des personnes victimes d'abus policiers à des ressources pouvant les soutenir
- Sensibiliser les populations visées à l'importance de défendre leurs droits

- Fournir aux intervenantEs œuvrant auprès des populations visées des outils d'intervention ainsi que de l'information pour accompagner les personnes dans leurs démarches

Groupes visés

Nous privilégierons ceux dont nous aurons l'occasion de rejoindre le plus directement et le plus massivement, à commencer par le milieu communautaire en itinérance.

Territoire couvert

Ville de Montréal (mais encore, à définir dépendamment de l'engouement des groupes pur le projet.

Forme du projet

Le projet tel que nous le voyons à l'heure actuelle se déroulerait en 3 phases

Phase I : Formation des intervenantEs et cueillette de données

- Présentation du projet aux intervenantEs des milieux visés et exercice d'appropriation de l'outil (formulaire)
- Formation des intervenantEs qui en sentent le besoin sur l'accompagnement dans les démarches en déontologie policière et sur la contestation de contraventions (par exemple par le biais de la Clinique Droits Devants)
- Publicisation de l'outil auprès des groupes visés (par les organismes qu'ils fréquentent, les journaux alternatifs, affiches, possiblement un site internet, etc.)
- Consultation de groupes-focus parmi les populations visées
- Comptabilisation des formulaires remplis (par CACTUS)

Phase II : Analyse des résultats et élaboration d'un portrait de la situation

- Par une collaboration avec un chercheur/groupe d'étudiants (en développement)
- Par la rédaction d'un document d'analyse

Phase III : Mobilisation

- Sortie publique en vue de dénoncer la faiblesse du processus de déontologie policière de même que les faibles possibilités de recours des personnes en cas d'abus et de discrimination auprès des ministères de la Justice et de la Sécurité publique. Par la même occasion, disposer d'un état de situation générale des types d'abus et de la réaction des personnes qui en sont victimes.

Échéancier

Une période de 6 mois est prévue avec un renouvellement possible de la collecte de données. Le projet doit démarrer au mois de septembre 2009.

Porteurs

Les organismes porteurs sollicités sont Action autonomie, CACTUS Montréal et le RAPSIM. Des participantEs du Collectif Opposé à la brutalité policière (COBP) se sont aussi jointEs à l'élaboration du projet.